

Référence : C.N.186.2024.TREATIES-XVIII.12.b (Notification dépositaire)

PROTOCOLE CONTRE LE TRAFIC ILLICITE DE MIGRANTS PAR TERRE,
AIR ET MER, ADDITIONNEL À LA CONVENTION DES NATIONS UNIES
CONTRE LA CRIMINALITÉ TRANSNATIONALE ORGANISÉE
NEW YORK, 15 NOVEMBRE 2000

PAYS-BAS (ROYAUME DES) : APPLICATION TERRITORIALE À L'ÉGARD DE CURAÇAO ¹

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 13 juin 2024.

Le 13 juin 2024



¹ Voir notification dépositaire C.N.601.2005.TREATIES-13 du 27 juillet 2005 (Acceptation : Pays-Bas).